

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 20 (1935)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

**Les Comités de l'Union,
la Direction et le personnel du Bureau central,
la Rédaction du « Messenger Raiffeisen »**



adressent aux collaborateurs et aux lecteurs de notre organe, ainsi qu'à tous les membres de nos mutualités locales d'épargne et de crédit, leurs souhaits les plus cordiaux de bonheur et de prospérité pour

1935

A l'aube de la nouvelle année

En ce début d'année, où l'on a coutume de resserrer les liens de familles, il nous plaît d'adresser nos bons vœux et l'expression de notre gratitude à la grande famille raiffeiseniste suisse, à tous les collaborateurs et lecteurs de notre modeste petit journal.

Cette année nouvelle, si lourde d'inconnu, nous voudrions pouvoir la commencer en offrant à nos lecteurs des paroles de réconfort et d'espoir. Certes les circonstances ne s'y prêtent guère et nombreux sont ceux qui interrogent l'avenir avec angoisse. De quoi demain sera-t-il fait ?

La situation politique et économique reste plus tendue que jamais. Les états comme les individus se débattent dans les plus âpres difficultés. L'industrie, le commerce sont dans le marasme. Le spectre noir du chômage continue à planer sur l'univers. L'agriculture est péniblement atteinte par la baisse des prix de ses produits.

Si l'optimisme n'est pas de mise aujourd'hui, ce serait néanmoins une erreur que de se laisser aller au découragement. Sachons nous garder du défaitisme autant que des illusions trompeuses. Efforçons-nous de voir la réalité telle qu'elle est, avec toutes ses ombres, mais aussi avec les quelques rayons qui l'éclairent.

Car malgré tout nous avons encore des sujets de joie et des raisons d'espé-

rer et d'avoir confiance en l'avenir. Toute pénible qu'elle est, notre situation l'est moins que celle des autres pays où des classes entières de la population ont été ruinées par la crise et les dépréciations monétaires. Notre pays possède la stabilité politique. L'état vient en aide à toutes les classes de la société les plus atteintes par la crise. Les organisations économiques et sociales se dépensent sans compter pour surmonter les difficultés. Le paysan et le vigneron ont eu de belles et riches récoltes, dont ils doivent être reconnaissants à Dieu.

Les temps actuels sont avant tout une épreuve morale posée aux Etats et aux individus. Ceux qui sauront montrer les forces de caractère et de discipline se maintiendront. Il y a dans le pays un magnifique effort de résistance contre la dureté des temps. Cet effort, il faut l'encourager, le soutenir, et organiser toujours mieux la lutte contre l'adversité. C'est à quoi le Raiffeiseniste doit se vouer en particulier. Raiffeisen a constitué ses organisations à une époque de crise non seulement pour améliorer la situation économique de ses adhérents mais encore pour élever leur état social et moral. Ce grand philanthrope et fin connaisseur de la nature humaine savait que les progrès d'ordre matériel sont sans valeur réelle s'ils ne sont étayés, justifiés pour ainsi dire

par un progrès moral correspondant. Le programme économique et humanitaire de Raiffeisen est plus actuel que jamais, car il faut soulager aujourd'hui les peines d'ordre matériel et hausser les volontés et les cœurs à la hauteur des circonstances.

L'amélioration des conditions d'existence s'obtiendra par le travail opiniâtre, la sobriété, l'économie. Il faut en particulier, à l'avenir, attendre davantage de soi-même que de l'Etat dont les possibilités vont en diminuant. Il ne faut pas se laisser aller au découragement et écouter la voix de ceux qui prêchent le défaitisme et le désordre. Il faut lutter courageusement, car chacun est dans une large mesure l'artisan de son propre sort. C'est pourquoi il faut pratiquer toujours plus le culte de l'effort personnel. L'entraide mutuelle et la solidarité doivent écraser l'égoïsme néfaste. Il faut aussi que la probité en toute chose reprenne la place qu'elle a perdue dans la conscience de beaucoup. Le devoir du raiffeiseniste est de donner l'exemple de la force de caractère, du travail, de l'honnêteté, et d'aider tous ceux qui sont dignes à améliorer leurs conditions d'existence.

Le mouvement raiffeiseniste suisse a poursuivi en 1934 sa marche normale et a affermi encore sa situation. Il possède une force de résistance étonnante aux répercussions de la crise générale. 13 nouvelles Caisses se sont encore constituées dans 7 cantons différents, pendant qu'une petite Caisse a liquidé volontairement. L'Union compte actuellement 603 Caisses d'épargne et de crédit mutuel affiliées. Alors que les différents groupes de banques suisses accusent encore pour l'année dernière un recul important de leur chiffre de bilan, les organisations raiffeisenistes suisses ont pu non seulement conserver les positions acquises jusqu'ici mais le chiffre total de leur bilan accusera certainement, pour cette année encore, de nouveaux progrès. On constate avec satisfaction que la solidarité agricole dans le domaine de l'épargne et du crédit est aujourd'hui mieux pratiquée qu'elle ne

l'était autrefois. Le paysan se rend toujours mieux compte de l'intérêt qu'il a de placer ses économies sur place, et d'en faire profiter directement l'économie locale. La population rurale entre aujourd'hui avec prédilection en relation d'affaires avec les Caisses Raiffeisen parce qu'elle connaît l'emploi qui est fait de ses économies et parce qu'elle ne sait que celles-ci sont gérées par des personnes connues, de toute honorabilité et de toute confiance. Les Caisses Raiffeisen deviennent toujours plus populaires parce qu'elles n'ont pas ce caractère impersonnel et irresponsable qui est le propre des banques à l'heure actuelle et qui rebute toujours le paysan. C'est pourquoi elles deviennent de plus en plus l'institut idéal d'épargne et de crédit pour les milieux agricoles.

Gérées par des personnes désintéressées et de confiance, excluant toutes affaires spéculatives, les Caisses Raiffeisen offrent aux déposants des taux avantageux et la sécurité. Les sociétaires trouvent auprès d'elles un crédit rationnel et bon marché. Les principes qui sont à leur base et le rôle bienfaisant qu'elles remplissent attirent à nos institutions des sympathies toujours plus vives et des collaborations bénévoles toujours plus nombreuses.

Certes, les difficultés ne font pas défaut non plus. Le métier de «banquier» devient de plus en plus délicat et ingrat. Vu la baisse des prix des produits agricoles, les paysans ont naturellement plus de peine qu'autrefois à répondre à leurs engagements. Il est indéniable d'autre part que le sens de la responsabilité personnelle et la volonté de faire face à ses engagements s'est atténué chez beaucoup de paysans. On cherche plus facilement qu'autrefois à éluder les engagements pris, sous des prétextes les plus futiles. La moralité en affaires a baissé ici et là. Les nouvelles lois et arrêtés compliquent de plus en plus la tâche des administrateurs.

Les conjonctures économiques actuelles, les mesures juridiques pour la protection des paysans obérés et enfin la loi sur les banques dont l'entrée en vigueur est imminente posent aujourd'hui aux organes des Caisses locales, aux reviseurs et aux dirigeants de l'Union des obligations et des responsabilités nouvelles. Une adaptation aux nouvelles conditions économiques doit intervenir. Il convient particulièrement aujourd'hui d'éviter les gros prêts, de se tenir de plus en plus dans les petites affaires ; c'est du reste pour celles-là surtout que nos Caisses ont été fondées. Il faut s'entourer dans l'octroi des

crédits de tous les renseignements et de toutes les garanties utiles. Le recul des affaires, la formation plus lente des nouveaux capitaux appellent des restrictions générales de crédit. Une déflation des crédits et des cautionnements doit être poussée activement. L'endettement sous toutes ses formes doit être combattu. Une surveillance étroite des débiteurs est plus que jamais de rigueur. Il faut s'agripper au paiement ponctuel des intérêts et des amortissements. Une sélection toujours plus accentuée doit être faite des débiteurs et l'on veillera à ce que les conditions de dignité, de droiture, de travail, de sobriété que réclament les statuts soient toujours remplies. C'est là un programme que les circonstances imposent aux organisations Raiffeisen et qui leur permettra, si elles s'y tiennent, de traverser sans dommage — tout en faisant œuvre utile — la période si critique que nous vivons actuellement.

La gérance d'une Caisse Raiffeisen exige aujourd'hui des dirigeants toujours plus de tact, de dévouement et de désintéressement. Mais partout les Raiffeisenistes remplissent leur tâche avec entraînement et enthousiasme. Plus la mission est délicate et ardue, plus grande est la satisfaction de l'accomplir. 600 caissiers et près de 5000 membres des Comités travaillent ainsi dans les Caisses locales avec dévouement et un complet désintéressement pour leurs semblables et luttent pour l'amélioration des conditions d'existence si difficiles de notre agriculture. Cette constatation est réjouissante, et prouve que notre peuple est resté fort et sain et qu'il possède les cadres pour organiser et mener à bien la lutte impitoyable contre la crise.

Produit naturel et sain de la vie qu'un peuple qui veut s'émanciper en se défendant lui-même contre les imperfections et les difficultés de tous ordres, en mettant en valeur tout ce que la coopération rurale implique de valeur économique, sociale et morale le mouvement raiffeiseniste poursuivra durant l'année nouvelle, avec toujours plus de succès et d'efficacité sa haute mission pour le bien du peuple et de la patrie.

Le désordre des affaires et la famille

Quels que soient les divers aspects sous lesquels s'envisagent les problèmes sociaux et économiques de l'heure présente, ils finissent toujours, à un moment donné, par s'imposer à l'attention sur ce que tout le monde sait être la cellule mère de la vie sociale et économique d'un pays. On se fait une loi

de mettre en évidence ce qui peut procurer le bien de la famille dans toutes les études qu'on entreprend et les conclusions auxquelles elles aboutissent.

C'est encore dans cet esprit que nous dirons quelques mots des répercussions du désordre des affaires sur la famille et montrerons comment nos caisses Raiffeisen contribuent à procurer la stabilité de la famille rurale.

Ces répercussions sont certaines et inévitables. La famille est une institution juridique et en même temps un centre de devoirs et de besoins et, par là, on peut affirmer que rien de ce qui constitue la vie économique ne lui est étranger. Centre de besoins matériels tels que la propriété, la ferme, le logement, la nourriture, le vêtement de ses membres ; centre de besoins intellectuel : l'éducation, l'instruction des enfants, le développement intellectuel à leur procurer pour qu'ils soient dignes, un jour, des leçons reçues au foyer ; tout cela prouve que la famille est intéressée au suprême degré à l'ordre économique, car pour faire face à ses besoins, il lui faut des ressources. Ces ressources essentielles à sa vie et à l'accomplissement de sa mission, qu'elle doit se procurer, de tout temps, les hommes en ont reconnu la nécessité. Et ces ressources ne doivent pas être passagères, d'un jour, d'un mois, mais permanentes, permettant au père de famille de savoir sur quoi il peut compter dans la direction des enfants que lui a confiés la Providence et d'assurer à sa famille une stabilité aussi grande que possible. Ces ressources, le langage courant les désigne d'un vieux mot toujours actuel et marquant admirablement le lien entre la famille et les biens qui lui sont nécessaires, « le patrimoine » ce qui vient des pères, ce qui est transmis par le père et les enfants. C'est le patrimoine qui permet à l'homme qui commence sa vie de s'appuyer solidement sur ce qui a été acquis par ses devanciers et à celui qui va le terminer d'envisager pour ses enfants.

N'est-ce pas un devoir sacré pour un chef de famille d'assurer l'avenir de ses enfants et n'est-ce pas une grande consolation de se dire que, par son labeur, son épargne, son esprit véritablement chrétien, appliqué à sa tâche, il a conservé et même développé pour eux ce qu'il avait hérité de ses ancêtres ?

De ce patrimoine, notre race paysanne, en particulier, a toujours compris admirablement l'importance et la nécessité. C'est ce qui explique l'accueil sympathique qu'elle a réservé à qui vou-

lait faciliter cette épargne par la création des Caisses Raiffeisen. On ne saurait trop le répéter, notre race paysanne suisse est une race laborieuse en même temps que race sachant pratiquer l'épargne, même au prix des plus durs sacrifices. Elle s'est ainsi procuré l'instrument le plus solide de l'ascension des familles rurales et contribue directement à l'accroissement du plus large patrimoine de la nation, puisque c'est un axiome que le crédit d'un peuple est formé de celui des individus qui le composent.

Dans nos pays agricoles, la chose est d'évidence. La prospérité de notre terre suisse ne s'est-elle pas produite par le développement de la propriété familiale ? Même dans le monde des affaires, monde de l'industrie, du commerce, des banques, est-ce que pendant des années, des siècles même, ne sont-ce point les patrimoines familiaux qui ont permis de constituer et d'édifier les entreprises que nous voyons aujourd'hui devenir la propriété des sociétés ? Les industries si prospères du nord de la France et même de notre Suisse sont sorties vraiment du travail de plusieurs générations dans lesquelles le chef d'usine était le chef de famille, le premier au travail le matin, le dernier à le quitter le soir, créant et animant au prix de sa santé cette usine qu'il était heureux de transmettre à ses nombreux enfants.

Dans la banque aussi, qui n'a pas connu en chacune de nos régions de ces belles institutions auxquelles on faisait une parfaite confiance, parce qu'on les savait dirigées de longue date par une famille avec laquelle on traitait de père en fils et que recommandait une longue tradition de loyauté, d'honnêteté, de prudence et de discrétion. Tous les petits épargnants de la région confiaient leurs modestes économies à ces chefs de famille qui les géraient comme celles de leur propre maison et savaient donner un bon conseil, parce qu'ils le puisaient dans une conscience parfaitement droite et probe.

Enfin, à côté de la fortune que représentaient ces entreprises, il y avait la fortune mobilière, celle que constituaient les économies des artisans, des agriculteurs, des fonctionnaires, des ouvriers, mettant péniblement de côté quelques pièces d'or. Ils réalisaient ainsi les premiers éléments de ce patrimoine destiné à leurs enfants. Cette fortune mobilière se désignait par un nom qui faisait parfois sourire, mais néanmoins très expressif : **les valeurs de père de famille**. Certes, aujourd'hui,

elles ont été entamées comme toutes les autres, mais elles valent encore mieux que celles qu'on appelle « **valeurs d'illusions** ».

Dans ces mots de « père de famille », il y avait une profonde philosophie : c'était l'indication qu'il fallait pour placer les épargnes du foyer, les valeurs qui ne rapportaient pas grand intérêt et permettaient d'envisager avec sérénité l'avenir de la famille et de ses enfants.

Ces patrimoines familiaux n'étaient d'ailleurs pas purement égoïstes : bien souvent ils servaient à la formation d'autres patrimoines, se portaient au secours de ceux qui commençaient à en constituer un. Car tous, dans notre monde ouvrier et agricole tendaient et tendent toujours à s'en constituer un au moins par la tenue d'un carnet d'épargne ou même par l'achat de valeurs, ce qui pourtant n'est pas à conseiller à cause des risques à courir. C'est donc une bien noble mission que remplissent nos caisses Raiffeisen en facilitant la constitution de ce patrimoine, en encourageant l'épargne qui constitue le premier stade vers l'acquisition d'une propriété et vers la formation de ce patrimoine si nécessaire à la prospérité des familles. Ce rôle du patrimoine et son importance pour tous les hommes ont été mis en évidence par tous les économistes et les hommes soucieux de se conformer à toutes les requêtes de la justice et de la charité.

« Il faut donc tout mettre en œuvre, » écrivait naguère un de nos chefs clairs voyants, pour que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers et les travailleurs de la terre, non certes pour que ceux-ci relâchent leur labeur — l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler — mais pour qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine qui sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille ».

« Ainsi, ils se délivreront de la vie d'incertitudes qui est le sort du prolétariat ; ils seront armés contre les surprises du sort et ils emporteront, en quittant ce monde, la confiance d'avoir pourvu, en une certaine mesure, aux besoins de ceux qui leur survivent ici-bas.... Qu'on en soit bien convaincu si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à le mettre sans délai à exécution, on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires. »

On ne saurait trouver de meilleure illustration de cette nécessité sociale et économique du patrimoine familial que ces quelques lignes.

Et cependant, ce patrimoine si nécessaire à la famille, le désordre des affaires le menace directement, pour le plus grand malheur du foyer lui-même et de la société. Si l'accroissement du patrimoine est aujourd'hui bien difficile au milieu de la crise actuelle, même sa conservation n'est pas encore certaine pour le chef de famille. Car, les ravages de la spéculation désordonnée peut l'atteindre, l'immoralité des affaires le guettera. Le spéculateur est un homme dans le genre de celui qui disait un jour : « qu'il fallait prendre l'argent où il était. » Le spéculateur sait parfaitement les endroits où se trouve l'argent et ce sont précisément les patrimoines familiaux que convoite le marchand de biens pour se livrer au trafic et au morcellement de la terre.

Les établissements industriels et commerciaux ne peuvent pas non plus éviter les ravages de la spéculation. Obligés de se transformer en société de plus grande envergure pour soutenir la concurrence moderne, ils doivent faire appel à des spécialistes pour opérer cette transformation. Les uns sont honnêtes, mais d'autres ne cherchent à mettre la main sur ces établissements que pour se livrer à une véritable spéculation dont ils ignorent eux-mêmes l'objet et la mesure, car ces chevaliers d'industrie sont souvent d'une ignorance qui n'est égalée que par leur ambition et leur cupidité.

La Revue hebdomadaire en cite un exemple typique. Un financier célèbre qu'il est inutile de désigner autrement, avait, dans le Nord de la France une firme bien connue, créée par un courageux industriel et transmise de père en fils et finalement aux mains de trois cousins dont deux étaient travailleurs, l'autre prodigue. Les travailleurs voulaient avec raison acquérir l'industrie moyennant un prix d'achat légitime. Pour éviter toute contestation, ils décidèrent une espèce d'enchère : chacun devait indiquer, sous pli cacheté, le prix qu'il offrirait pour devenir propriétaire de la maison. L'un d'eux, homme raisonnable, sensé, inscrivit 30 millions. Le prodigue, lui, offrit 110 millions et devint le maître de la firme. Il avait subi l'influence d'un financier qui désirait à tout prix avoir l'affaire. L'un et l'autre étaient incapables de la gérer. La vieille maison jadis si prospère ne tarda pas à tomber..

Le même coup, le même financier le

renouvelle avec une solide banque, institution familiale au premier chef, investie de la confiance de la population de toute la contrée. Le spéculateur entre au conseil d'administration, bouleverse tout, lance la banque dans les entreprises les plus risquées et si le gouvernement, ému du péril, n'y avait mis ordre, c'était la faillite du vieil établissement et la ruine de toute une population entraînée dans sa chute.

Si nous passons au domaine des patrimoines mobiliers, qui ne connaît un autre type, accomplissant son travail de termite, se présentant sous la forme d'un Monsieur bien poli, qui exhibe les recommandations de personnages considérés comme de bons financiers, visite même les fermes les plus reculées de nos vallées et promet des revenus bien plus importants que ceux qui sont servis par les modestes caisses rurales de crédit mutuel. Alors, l'ouvrier, le père de famille se laisse entraîner, prélève ses économies de sa caisse locale, les envoie au spéculateur et un beau jour, il apprend la débâcle irrémédiable. **Voilà comment le patrimoine de la famille se volatilise.** Quand connaissons-nous tous les acheteurs des actions Kreuger ? Combien achetaient les actions de la Banque de Genève ?

C'est ainsi que la famille perd cette condition primordiale de sa stabilité, la sécurité. Toute famille a besoin de sécurité. S'agit-il de celles qui sont fortunées et qui veulent pousser leurs enfants vers les carrières libérales ou autres, il faut qu'elles soient sûres de pouvoir mettre entre leurs mains un patrimoine suffisant pour faire leur carrière. S'agit-il de familles ouvrières, elles ont encore plus besoin que les quelques économies du foyer soient garanties par une sécurité complète, sans quoi, c'est la perpétuelle incertitude du lendemain. Cette sécurité, on la trouve d'une façon absolue dans nos institutions Raiffeisen. On ne saurait trop le répéter sur tous les tons : **jamais une caisse Raiffeisen n'a fait perdre un sou aux déposants.** Profitons des assemblées annuelles de nos associés pour leur faire comprendre par des exemples vécus et récents les risques que courent les déposants avides de gros intérêts. « Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse ». Mettons en garde nos membres contre l'esprit de spéculation, c'est alors l'œuvre de dissolution qui s'accomplit au foyer.

L'Etat lui-même ne devrait pas hésiter à donner à nos institutions les sympathies qu'elles méritent à si bon droit pour leur collaboration à sauvegarder et

à augmenter les patrimoines familiaux si nécessaires à la richesse du pays. Car c'est sur eux, en définitive, qu'il prélève ses impôts, c'est d'eux surtout qu'est faite la vie économique du pays. Le jour où la famille cesserait d'être à cet égard la grande productrice, ce serait bientôt la vie économique et la vie même de l'Etat compromises. V. R.

La Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans

Cette institution, qui a son siège à Brougg, a pour tâche de faciliter aux domestiques et aux fils de petits paysans la reprise d'une exploitation agricole indépendante en se portant caution du crédit que les intéressés se font ouvrir dans ce but dans les banques ou Caisses de crédit.

Les publications de cette institution revêtent toujours un intérêt particulier.

Le 13^{me} rapport sur l'exercice 1933-1934, qui vient d'être publié, reste dans cette bonne tradition ; il en est de même du rapport sur l'activité de la Fondation de secours pour petits paysans, agriculteurs obérés et ouvriers agricoles qui paraît également à cette même occasion.

Ces publications retiennent surtout l'attention parce qu'elles énoncent le résultat des observations et des constatations faites par ces deux institutions au cours du dernier exercice dans leurs relations avec les petits paysans sans fortune qu'elles cautionnent et parce qu'elles présentent des conclusions sur les possibilités d'existence future dans l'agriculture et sur les effets des actions de secours et d'assainissement agricoles. A noter que le distingué gérant de ces deux institutions, M. Häfeli à Brougg n'a pas dressé son rapport sur la base d'échos plus ou moins vagues qui lui sont parvenus mais que les considérations qu'il émet sont l'expression des constatations faites et des doléances entendues à l'occasion de 144 visites effectuées sur place, au cours de l'année, à des gens que l'institution a cautionnés et aidés. Si le rapport met en évidence la volonté et la résistance parfois directement admirables dont font preuve la plus grande partie des intéressés pour surmonter les difficultés de l'heure présente, il flétrit par contre courageusement les défauts et les insuffisances de certains bénéficiaires et en particulier ceux qui manquent de ténacité et qui ne font pas tous les efforts nécessaires pour améliorer la situation par leur propre force.

Il ressort tout d'abord du rapport de

la Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans que, si elle a effectué, durant les années allant de 1921 à 1933, en général chaque année de 28 à 56 nouveaux cautionnements pour des sommes variant entre Fr. 3.000.— et Fr. 10.000.— pour permettre à des ouvriers agricoles ou des petits paysans de se rendre indépendants en achetant un petit domaine, elle n'a accordé par contre durant le dernier exercice que 16 cautionnements pour une somme globale de Fr. 79.000. Diverses circonstances ont engagé l'institution à faire preuve d'une certaine réserve lors de l'examen des nouvelles demandes. Ces restrictions résultent en somme toutes des conjonctures économiques actuelles ; les requérants devaient payer leur domaine beaucoup trop cher, ce qui en aurait fait d'emblée des candidats futurs plus ou moins certains pour les Caisses de secours cantonales en faveur des paysans obérés. Au surplus, les mesures juridiques instituées pour la protection des agriculteurs dans la gêne imposaient logiquement des restrictions considérables dans l'octroi de nouveaux cautionnements afin de réduire à un minimum les risques de pertes. C'est compréhensible. Les organes responsables de l'institution se sont même demandé si, en égards aux circonstances actuelles, il ne serait pas préférable de renoncer momentanément à assurer de nouvelles cautions. Mais par égard pour de nombreux jeunes agriculteurs qui ne peuvent trouver de particuliers disposés à assumer un cautionnement en leur faveur et qui devraient ainsi, sans l'appui de l'institution, renoncer à se rendre indépendants, la Caisse s'est décidée, en fin de compte, à maintenir son activité dans le cadre actuel. Mais, dit le rapport, il ne sera possible d'assumer de nouveau un nombre plus considérable de cautionnements qu'au moment où notre population campagnarde aura compris que les prix des immeubles, en général encore trop élevés, doivent baisser pour correspondre à la valeur réelle du sol. On ne pourra également pas éviter d'exiger que le débutant possède, en plus de capacités professionnelles et morales, quelques économies ou quelqu'autre capital en propre, afin qu'il puisse participer lui-même financièrement à la reprise du domaine qu'il a en vue. Ceci constitue en quelque sorte une garantie qui permettra à l'agriculteur de mieux résister aux revers de fortune qui, éventuellement, pourront s'abattre sur lui. Celui qui requerra un cautionnement

devra donc à l'avenir, en quelque sorte, ajouter à sa demande son carnet d'épargne. Celui qui n'a aucune économie doit d'emblée renoncer à acheter ou louer un domaine.

Les 300 bénéficiaires de cautionnements n'ont naturellement pas répondu d'égale façon à la confiance que la Caisse de garantie avait placée en eux. Beaucoup ont résisté d'admirable façon, d'autres se sont révélés plus sensibles aux répercussions économiques, et certains ont malheureusement, avec le temps, manifesté de graves défauts de caractère. Sur les 300 bénéficiaires de cautions, dont la plupart avaient cependant acquis leurs exploitations durant les années 1921 à 1929 (donc durant la période où les prix des domaines étaient les plus élevés), 87 seulement se sont adressés jusqu'à ce jour aux Caisses de secours en faveur des paysans dans la gêne, et encore s'agit-il dans beaucoup de cas de difficultés dues à des circonstances spéciales. La manière dont les bénéficiaires se sont acquittés de l'amortissement qu'ils sont tenus d'effectuer offre également de précieuses indications ; elle reflète en général la situation défavorable de l'agriculture. D'après le plan d'amortissement établi, 272 bénéficiaires auraient dû procéder à un amortissement de Fr. 76.500.— sur le crédit cautionné par la Caisse ; les versements effectués ont atteint Fr. 57.018.—. 125 débiteurs, c'est-à-dire le 46%, n'ont rien amorti du tout, 45 débiteurs, (17%) ne se sont acquittés qu'en partie, 102 débiteurs c'est-à-dire le 37% ont rempli leurs obligations en amortissant, et 4 autres ont effectué des versements importants dépassant les amortissements fixés. Sur les avances effectuées au titre de la Fondation de secours pour petits paysans, agriculteurs obérés et ouvriers agricoles, on constate que malgré la situation précaire des paysans secourus, le 21% d'entr'eux ont répondu entièrement à leurs obligations d'amortissement et le 35% de façon partielle. Cette enquête montre clairement qu'il est possible à de nombreux paysans, même dans la situation difficile actuelle, d'amortir encore, évidemment dans une plus mesure plus modeste qu'autrefois, les dettes contractées antérieurement ; il serait en tout cas excessivement dangereux aujourd'hui de supprimer l'amortissement sous prétexte de la crise, surtout sur les dettes hypothécaire 2^{me} rang et avec cautions.

Pour l'exercice 1933/34, les pertes du chef de cautionnements sont sensiblement plus élevées que ces années pré-

cédentes ; elles ont atteint en 17 cas une somme totale de Fr. 76.127,40 que l'Institution a pu entièrement couvrir par le produit du portefeuille des fonds publics. Ces pertes importantes ont empêché une nouvelle alimentation du fonds de réserves. Le nombre des cautionnements en cours à la fin de l'exercice 1933-34 se monte à 300 et la somme cautionnée s'élève à Fr. 1.638.000,85, qui est couverte dans la proportion de plus de 100 % par les réserves de Fr. 445.000.—, le capital social de Fr. 551.000.—, le capital de fondation de Fr. 1.200.000.—. Dans trois cas d'assainissement agricole la Caisse de garantie a dû reprendre, en tout ou en partie, le crédit garanti, au total Fr. 18.561,50 et dans 4 cas elle a versé sous forme de contribution d'assainissement ou d'avances pour intérêts la somme de Fr. 3.550,35 ; enfin 10 exploitants ont été obligés de liquider et la Caisse a dû rembourser Fr. 54.015,55.

Voici ce que dit le rapport à propos des pertes subies :

« Cet accroissement des pertes n'a pas été une surprise pour nous qui avons eu l'occasion de contrôler les débiteurs pendant plusieurs années. Dans la règle, après les deux ou trois premières années, il est déjà possible de se rendre compte si le chef d'exploitation et sa compagnie sont à la hauteur de leur tâche ou non. Sur ce point, nous devons reconnaître que certains de nos bénéficiaires n'ont pas répondu aux espoirs que l'on avait placés en eux ; ils se sont aussi révélés extrêmement sensibles aux perturbations économiques. D'autres débiteurs ont malheureusement, avec le temps, manifesté de tels défauts de caractère que les caisses de secours aux paysans ont dû repousser les mandes d'appui qu'elles avaient reçues d'eux. Bien que nous regrettions vivement ces échecs, nous croyons aussi qu'il est préférable que ces personnes-là fassent place à des chefs d'exploitation plus capables. D'autre part, nous espérons et nous sommes même certains qu'un nombre respectable de nos bénéficiaires surmonteront avec succès l'ère de difficultés qu'ils traversent, ce qui sera tout à leur honneur. Ce sera également une satisfaction pour eux que d'avoir pu, par leurs propres forces, se maintenir à flot pendant la période difficile de la plus grande dépression économique. »

Parlant de l'affaiblissement de la volonté et de l'honneur des débiteurs à faire face dignement à leurs engagements, le rapport relève ce qui suit :

« Il est indubitable que les différents projets élaborés en vue du désendettement de notre agriculture, ont provoqué une certaine confusion. D'un

« côté, ce sont les débiteurs, qui ont manifestement surestimé les effets d'un assainissement et d'un désendettement, et l'on ne peut nier que la protection qui leur a été accordée a, dans bien des cas, contribué à affaiblir le sens du respect des engagements contractés et de la parole donnée. Nous avons aussi, dans les rangs de nos bénéficiaires, assez d'exemples où le débiteur, s'en référant à la crise actuelle et cherchant à s'affranchir de tout paiement, veut subitement nous faire croire qu'il ne peut plus, non seulement verser les amortissements fixés, mais payer également les intérêts des crédits cautionnés par nous. On ne peut que déplorer ce relâchement du sens de la responsabilité personnelle. Nous faisons les mêmes constatations avec plusieurs de nos co-cautions, qui essaient, par tous les moyens à leur portée, de se libérer des engagements qu'elles ont pris, bien que leur situation matérielle ne justifie en aucun cas ces procédés. »

Au sujet du résultat général des différentes actions de secours en faveur des agriculteurs dans la gêne, on peut lire également les très intéressantes remarques suivantes (rapport du Conseil de Fondation du « Fonds de secours pour petits paysans, agriculteurs obérés et ouvriers agricoles ») :

« Le succès ou l'échec de toute action de secours dépendent, aujourd'hui plus que jamais, de la personne du chef de l'exploitation et, dans une proportion tout aussi forte, des qualités de sa compagnie. Ces dernières années, nous avons eu l'occasion de suivre l'évolution de maintes exploitations agricoles. Nous disposons ainsi d'assez d'exemples qui nous montrent, d'une façon tout à fait claire, que, quoique bénéficiant des mêmes conditions, on peut arriver à des résultats fort différents. Ce serait une erreur de croire que le degré de l'endettement est le seul facteur duquel dépend l'existence ou la ruine d'une famille paysanne. Un domaine conduit par un agriculteur capable et avisé, secondé par une campagne économe, pourra supporter, comme l'expérience le prouve, un degré d'endettement assez élevé. Par contre une famille, dont les membres ne savent pas s'adapter aux circonstances du moment, où la production en vue de l'approvisionnement de la ferme par ses propres moyens est délaissée, où le chef d'exploitation — comme c'est généralement le cas dans ces domaines menacés de ruine — ne possède pas des connaissances professionnelles suffisantes, tombera bien vite dans la gêne, sans qu'il y ait nécessairement surendettement. De tels agriculteurs ne pourront conserver leur domaine que s'ils reçoivent des secours répétés. Mais avec le temps, ne pourrait-on pas arriver à se demander si, dans de tels cas les résultats obtenus ne sont pas par trop chèrement acquis !

« Il est vrai qu'on ne peut contester que, dans les cas où l'assistance publique doit, comme qu'il en soit, subvenir à l'entretien d'une famille, il serait peut-être préférable de lui laisser son domaine, où parents et enfants ont au moins la possibilité de trouver une occupation. Mais malgré cela, nous ne pouvons aujourd'hui, au moment où le problème du désendettement est de nouveau si vivement discuté, rester sans nous poser la question : est-il vraiment indiqué d'aider ces familles à conserver, à tout prix, leurs domaines ? Sommes-nous sur le bon chemin en voulant, en définitive, par le moyen du désendettement, empêcher que les domaines passent aux mains des chefs d'exploitation les plus capables, et cela même à une époque où l'agriculture dispose d'une réserve suffisante de jeunes forces bien outillées ? »

« Nous sommes tout à fait d'accord qu'on allège le sort des familles payannes qui, par leur activité et leurs qualités morales, se sont montrées dignes d'être secourues, pour leur permettre de vivre une vie digne de tout être humain. Les caisses cantonales de secours aux paysans en ont, jusqu'à un certain point, la possibilité. En mettant de nouvelles ressources financières à leur disposition, il serait possible d'arriver à un désendettement plus complet, et cela tout particulièrement si, par le moyen des mesures juridiques temporaires pour la protection des agriculteurs dans la gêne, on tient mieux compte encore de ces cas-là. Mais il ne serait, croyons-nous, guère possible de justifier le fait de soutenir et de désendetter un domaine mal conduit, uniquement par compassion pour une famille non capable de diriger une exploitation agricole. »

Le rapport constate encore que les taux appliqués par les différents établissements financiers aux crédits cautionnés ont encore poursuivi leur mouvement de baisse. En tenant compte de la commission, les taux moyens sont de 4.51 % pour les intérêts sur gage immobilier avec cautions et 4.75 % pour les autres comptes. Dans 29 cas, des taux de plus de 5 % ont été appliqués et dans 7 cas encore du 6 %. La Suisse romande se fait en général remarquer par des taux relativement élevés.

L'assemblée générale de la Caisse de garantie financière a eu lieu le 20 octobre dernier à Brougg. Elle a adopté les comptes et le bilan, et a donné son approbation au programme d'activité future développé par la direction de cette institution, qui s'avère toujours plus utile non seulement à cause des cautionnements qu'elle distribue mais parce qu'elle conseille tous ceux qui s'adressent à elle et parce qu'elle constitue une source précieuse de documentation sur les problèmes généraux touchant au crédit agricole.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

La crise économique dure depuis 5 ans et rien à l'horizon ne permet d'en espérer la fin. Aussi l'état de chose actuel est-il de plus en plus considéré comme un nouveau cours économique auquel il convient de s'adapter. Partout la lutte pour l'existence devient plus ardue. Les pays se replient sur eux-mêmes et élèvent à leurs frontières des barrières douanières toujours plus élevées. Les échanges internationaux sont enrayés et il n'y a aucune espérance qu'ils puissent se refaire normalement tant que certaines monnaies jouant un rôle prépondérant (livre-sterling, dollar) ne seront pas stabilisées.

La situation économique de la Suisse n'accuse guère de changements importants. Elle reste difficile. Les industries d'exportation sont dans le marasme et réclament à grand cri une baisse du coût de la vie afin de pouvoir lutter plus efficacement contre la concurrence sur le marché mondial. L'agriculture qui est également aux prises avec de grandes difficultés a bénéficié heureusement de récoltes belles et abondantes. Notre balance commerciale n'est pas trop défavorable puisque malgré toutes les difficultés il y a augmentation des exportations et une diminution des importations, de sorte que le déficit est de Fr. 535.1 millions pour les 11 premiers mois de 1934 alors qu'il était encore de Fr. 665.1 millions pour la même période de l'année précédente. Le chômage persiste certes, mais le chiffre des sans-travail de 59.621 n'est pas beaucoup plus élevé que l'an passé. L'index du coût de la vie est ancré à 129 (131 au 1er janvier); le prix des logements dans certaines villes suisses le maintient élevé. L'index des prix des produits agricoles accuse par contre une diminution de 116 à 109. La vie est meilleur marché dans tous les pays du monde à l'exception de la Hollande; après la Suisse avec un nombre-index de 129 vient l'Allemagne avec 123, puis l'Italie avec 113.

Le marché suisse de l'argent à court et à long terme se fait toujours remarquer par son extrême liquidité qui a encore actuellement une tendance à augmenter. Il n'a pas même été influencé cette année par les mobilisations de capitaux qui s'effectuent ordinairement en décembre pour les camouflages de bilans et les transactions de fin d'année. Depuis longtemps les avoirs à vue à la Banque nationale suisse se meuvent constamment entre 600 et 700

millions. Le franc suisse conserve son absolue stabilité. D'après le dernier état de la Banque nationale suisse du 22 décembre les billets en circulation de 1402,9 millions et les engagements à court terme de 616,6 millions étaient couverts par une réserve d'or de 1.9 milliard soit dans la proportion de 95.35 %. Tant que la Confédération, les cantons et les communes parviendront à équilibrer normalement leurs budgets, aucun doute n'est permis quant à la stabilité de notre monnaie. Le rendement des titres de la Confédération qui a été quelque peu supérieur à 4 % au cours de l'année a fléchi légèrement de sorte que la Confédération et plusieurs cantons ont pu placer avec beaucoup de succès leurs emprunts au taux de 4 % en les offrant au pair ou légèrement au dessous.

Sous l'influence de ces dispositions heureuses du marché de l'argent, les taux appliqués aux dépôts du public ont pris également une tendance à la baisse. Pour leurs obligations et certificats de dépôts, les banques cantonales offrent toujours 3 ¼ % à 3 ans et 4 % à 5 ans et plus de terme. Les grandes et moyennes banques payent 4 % à 3-5 ans; le taux de 4 ¼ % qui est cependant concédé encore par certaines d'entr'elles ne se justifie plus aujourd'hui sur la base du marché de l'argent. En Caisse d'épargne, le taux moyen payé par les Banques cantonales est de 3,05 %; pour les dépôts en compte courant créancier (chapitre où les données statistiques font défaut) les banques payent de 1 ½ à 2 ½ %, moins la commission usuelle. Les banques ne se bonifient réciproquement depuis longtemps aucun intérêt pour les dépôts à vue. Quant aux taux débiteurs, ils restent inchangés : 4 ¼ % - 4 ½ % pour les créances hypothécaires premier rang et 4 ½ à 4 ¾ % pour les titres second rang avec garantie complémentaire. Une baisse n'est plus guère à attendre pour l'instant étant donné que les charges fiscales nouvelles imposées aux banques, les prestations relatives à la liquidité et les sacrifices imposés lors des assainissements agricoles militent de plus en plus en faveur d'un élargissement de la marge entre les taux débiteurs et créanciers.

Sur la base des considérations qui précèdent, les Caisses Raiffeisen peuvent adopter comme rationnelle l'échelle suivante pour les taux créanciers :

Obligations à 3 ans de terme : 3 ¾ %
Obligations à 5 ans de terme : 4 %
Caisse d'épargne : 3 - 3 ¼ %
Compte courant créancier : 2 ½ - 2 ¾ %.

En vue d'une bonne stabilité du bilan, il est indiqué de pousser le plus possible la création d'obligations à long terme.

Lors de la fixation des taux débiteurs, il est naturellement nécessaire de tenir compte des possibilités de chaque Caisse et des exigences du bilan. On peut admettre comme base générale 4 ¼ à 4 ½ % pour les prêts hypothécaires 1er rang, 4 ½ à 4 ¾ % pour les prêts second rang avec garantie complémentaire et 4 ¾ à 5 % pour les prêts à terme sur cautions. Pour les avances en compte courant, les taux qui précèdent peuvent être envisagés également, avec en plus naturellement la commission usuelle de 1/8 à ¼ % par semestre destinée à dédommager la Caisse pour les frais que lui occasionne l'exploitation du compte sous cette forme.

Certaines Caisses avaient cru pouvoir, ces dernières années, réduire les taux débiteurs sans toucher aux taux créanciers. Dans la situation économique actuelle une bonne alimentation des réserves devient de plus en plus nécessaire. D'autre part de nouvelles charges fiscales sont imposées aux Caisses et des sacrifices leur sont demandés lors des assainissements agricoles. De ce fait, il faut chercher sur toute la ligne à élargir la marge entre les taux créanciers et débiteurs, et cela surtout par une bonne adaptation, à partir du 1er janvier, des taux créanciers aux conditions usuelles actuellement. Une politique de taux saine et souple devient de plus en plus nécessaire pour la lutte contre les difficultés de l'heure présente et pour s'adapter aux prestations que la loi sur les banques posera bientôt à tous les établissements financiers.

Rudolph Minger

Président de la Confédération suisse

L'assemblée fédérale a élu président de la Confédération pour 1935 M. Rudolph Minger, conseiller fédéral.

Un agriculteur devient ainsi le plus haut magistrat du pays. Il n'a pas fait d'études supérieures ; il n'est pas juriste comme la plupart de ses devanciers ; il s'est imposé par son intelligence claire, son grand bon sens, son patriotisme, ses hautes qualités morales. Et à l'heure grave actuelle, il est bon que le premier magistrat du pays soit un simple paysan, symbolisant les vertus profondes d'un peuple attaché à sa terre et qui s'est élevé par la force de son caractère, son énergie individuelle et la fermeté de ses convictions.

Le nouveau conseiller fédéral est un ami de nos organisations. Lors de la fête commémorative du 25^{me} anniversaire de la fondation de l'Union, à St-Gall, en 1928, M. Minger, alors président du Conseil national, avait apporté aux délégués le salut des autori-

tés législatives du pays. Il avait prononcé à cette occasion une magnifique allocution qui avait fait une profonde impression, dans laquelle il avait souligné que les institutions qui exercent leur activité exclusivement au profit de la collectivité, comme c'est le cas pour les organisations Raiffeisen, méritent la bienveillance et la sympathie des autorités.

La communauté raiffeiseniste suisse présente ses félicitations et ses vœux respectueux au nouveau président de la Confédération.

Choses et autres

La peine de mort pour les usuriers

L'Afghanistan n'est pas tendre pour les usuriers.

D'après une nouvelle loi pénale qui vient d'être promulguée, les personnes accusées de pratiquer l'usure sont passibles de la peine de mort par l'épée. L'usure avait pris une telle envergure l'année dernière, spécialement dans les environs de Kaboul, la capitale, qu'une répression énergique était devenue nécessaire. Les petits artisans et les paysans devenaient de plus en plus la proie de gens de tout acabit qui les conduisaient à la ruine et à la misère en réclamant des taux exorbitants et en les pressurant de toutes sortes de façons.

La Suisse ne connaît pas de lois aussi sévères. Heureusement pour les multiples officines de crédit, dont certaines ont à leur tête des individus sans scrupules qui, par des réclames alléchantes dans les journaux, offrent des prêts avec ou sans cautions et font un nombre considérable de dupes qu'ils exploitent honteusement.

Un petit paysan obéré nous présentait dernièrement le décompte d'une « banque » même — la Banque Commerciale et Agricole Uldry et Cie à Fribourg pour ne pas la nommer — où étaient calculés pour un prêt de Fr. 500.— un intérêt de 8 %, plus 1 ½ % de commission par mois (donc 26 % l'an !) sans tenir compte encore des multiples et considérables frais d'étude, d'encassement, etc.

De semblables conditions d'intérêts en l'an de grâce 1934 et en pleine crise agricole et économique sont directement scandaleuses. On ne saurait assez mettre en garde la population contre les agissements de ces hommes d'affaires et banquiers spéciaux qui détroussent littéralement les bons gogos qu'ils réussissent à attirer dans leurs filets.

Correspondances

M. Ed.

Vous jugez particulièrement opportune l'information concernant les machines à calculer, qui a paru dans le dernier numéro du « Messager Raiffeisen ».

C'est avec plaisir que nous publions, sur votre demande, la communication que vous aimeriez également faire à ce sujet à vos collègues-caissiers :

« Un commis voyageur est venu me présenter une machine à calculer marque **RESULTA BS**. Ne pouvant prendre d'engagement sans l'assentiment du comité, il m'a laissé cette machine à l'essai ; au bout d'une heure ou deux j'ai bien vite compris

que cette machine ne procurait aucune facilité, que des erreurs étaient toujours possibles, et que ce n'était en somme qu'un jouet d'enfant. Un caissier du voisinage m'a dit également qu'il avait été trompé avec une machine de la même marque. Le voyageur est revenu quelques jours après et a repris sa machine qu'il m'offrait pour Fr. 190. (Une annonce qui me tombe aujourd'hui sous les yeux indique cependant Fr. 145, comme prix de vente de cette machine !). Il est probable que ce voyageur va faire la tournée des caissiers de la Suisse romande. Que tous mes collègues soient donc sur leur garde ! »

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous ne saurions en effet assez déconseiller l'achat de ces petites machines à calculer « Stima », « Correntator », « Business », « Resulta » etc. qui ne peuvent être absolument d'aucune utilité pratique pour une Caisse Raiffeisen. Elles sont en tous cas beaucoup trop chères pour les services qu'elles peuvent rendre.

M. V. à L.

Vous écrivez que « les difficultés résultant de crédits accordés antérieurement et de la crise que subissent les agriculteurs vous ont rendus prudents et ont fortement influencé vos décisions dans les affaires traitées cette année ». On ne peut que regretter que cette adaptation que les réviseurs réclamaient depuis de longues années déjà ne soit pas intervenue plus tôt. Vous eussiez écarté certainement alors la plupart des difficultés que vous rencontrez aujourd'hui et évité peut-être des pertes. Aucune Caisse ne peut pratiquer impunément une politique financière personnelle s'écartant des règles éprouvées dictées par les statuts et les règlements. Le temps est toujours un implacable justicier. Les réviseurs peuvent signaler année après année les dangers de certains procédés de distribution des crédits et d'évaluation des garanties offertes ; certaines caisses ne se rendent cependant à l'évidence que lorsqu'elles sont déjà directement aux prises avec les difficultés et les pertes.

M. S. M. à M.

Vous nous dites qu'en réponse à une sommation adressée à l'un de vos débiteurs de régulariser son compte en souffrance, vous recevez de la « S. A. pour l'amortissement d'hypothèques et crédits de construction » à Lucerne, une lettre vous informant que votre débiteur a conclu avec elle un contrat de crédit et vous demandant de patienter jusqu'à ce que son accredité puisse toucher son argent. Vous ne sauriez attribuer une valeur quelconque à cette lettre et aux promesses qu'elle contient. Le papier à lettre dont se sert l'agent pour vous écrire ne porte-t-il pas du reste cette mention dans les trois langues nationales : « Les promesses et conventions des représentants n'engagent pas la société, à moins qu'elles soient confirmées PAR ECRIT par la Direction centrale à Lucerne. » Si cette Caisse d'épargne de construction a les intérêts de son client ainsi à cœur, elle n'a qu'à lui effectuer un prêt *immédiatement* pour vous rembourser. Il se peut que le client en question reçoive son prêt dans 1, peut-être 2, 5 ans, mais peut-être aussi seulement dans 10, 20 ans ou jamais. Vous ne pouvez que don-

ner à votre débiteur un dernier délai pour vous rembourser, sinon vous devez recourir aux poursuites. Vous avez d'autant plus de raisons de le faire que votre débiteur s'accolle à de semblables sociétés. S'il trouve de l'argent pour effectuer les versements qui lui sont requis par la Caisse d'épargne de construction, vous avez alors d'autant plus de raisons de lui demander qu'il vous rembourse aussi sa dette.

Communications du Bureau de l'Union

Contribution fédérale de crise

Le Caisses affiliées ont reçu ces derniers temps de l'Administration cantonale des contributions le bordereau relatif à la contribution fédérale de crise pour la période fiscale 1934/1935.

Nous nous référons à ce sujet à notre circulaire du 22 juin dernier, dont on peut cas échéant se procurer encore des exemplaires à l'Union. Les Caisses Raiffeisen sont soumises, pour la première période fiscale de 2 ans : a) à une contribution sur le revenu à raison de 4 ½ % du bénéfice net réalisé et des intérêts payés aux parts sociales, et b) à une contribution complémentaire sur la fortune, à raison de 1 0/00 des réserves et des parts sociales versées, lorsque ces dernières excèdent Fr. 10.000.

Nécessité de créer des obligations

Comme tous les placements à plus de 3 mois de terme sont actuellement frappés des droits de timbres fédéraux depuis le 1er janvier 1934, il est de plus en plus indiqué, en vue d'une bonne stabilité du bilan, de pousser la création d'obligations à 3 ou 5 ans de terme. La constitution, sous cette forme, d'un important chapitre de dépôts à long terme atténuera également les prestations que les Caisses devront remplir en ce qui concerne la liquidité, du chef de la nouvelle loi sur les banques.

Le 1er janvier est une date particulièrement propice pour la conversion des comptes de dépôt en obligations à long terme.

De la prudence lors de la reprise de titres hypothécaires

Etant données les conjonctures économiques actuelles, les Caisses ont plus souvent qu'autrefois à se prononcer sur des demandes de reprises de dettes hypothécaires contractées auprès d'autres banques ou chez des particuliers. Des restrictions s'imposent en ce qui concerne ce genre d'affaires et les comités responsables feront bien d'apporter beaucoup de prudence lors de l'examen de ces demandes. On ne devra en tout cas jamais se prononcer affirmativement sans avoir obtenu préalablement le titre à l'examen afin d'avoir pu, en connaissance de cause, se prononcer sur la valeur du gage et la nature du titre.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne

LES EMPRUNTS REMBOURSABLES

Les emprunts ci-après sont remboursables dès les dates indiquées ci-dessous, ensuite d'échéance ou d'appel par anticipation ; les intérêts cessent de courir à partir de la date fixée :

Le 1er octobre 1934 :

5 % Ville de Zurich 1925.

4 ½ % Chaux et Ciments de Baulmes, 1909.

5 % Forces motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, 1927.

Le 1er novembre 1934 :

3 ¼ % canton de Lucerne, de 1895.

Le 31 décembre 1934 :

5 ½ % canton du Valais, de 1924.

Clôture des comptes annuels de 1933

Nous rappelons aux organes directeurs des Caisses affiliées que conformément à l'art. 12 des statuts, les comptes et bilan doivent être adressés au Bureau de l'Union, accompagnés de tous les extraits justificatifs.

Afin de permettre un prompt établissement de la statistique annuelle, **les comptes et bilan devront être remis à l'Union pour le 15 mars au plus tard.**

Les nouvelles Caisses qui exercent leur activité depuis plus d'un mois sont également tenues d'effectuer la clôture de leurs comptes au 31 décembre.

La remise des comptes doit s'effectuer après le contrôle et l'approbation par les deux Conseils, mais ceci avant la présentation à l'assemblée générale. Il est possible ainsi de tenir encore éventuellement compte des suggestions que l'Union peut formuler en retournant les comptes. Nous rappelons toutefois que l'Union ne procède à cette occasion qu'à un examen superficiel, au point de vue de la forme, tout en prenant les notes utiles pour le tableau statistique ; en conséquence, les Comités sont tenus de vérifier si les chiffres portés au bilan correspondent bien avec les données des journaux de Caisse et des gr.-livres. C'est également l'occasion toute indiquée pour le Conseil de surveillance d'examiner l'exploitation des comptes débiteurs et de procéder à la revision complète des garanties.

Conformément aux statuts l'assemblée générale doit être convoquée **avant la fin d'avril** pour l'approbation des comptes.

Nous invitons MM. les caissiers, en particulier ceux qui sont nouvellement en fonctions, de bien vouloir s'efforcer, dans leur propre intérêt, de boucler eux-mêmes les comptes annuels. Ils y parviendront aisément, dans la plupart des cas, avec l'aide du précis de comptabilité. Car, il ne faut pas l'oublier, ce n'est qu'en effectuant le bouclement eux-mêmes que les caissiers parviendront à s'initier complètement à tous les travaux de la comptabilité. C'est ainsi également qu'ils acquierront l'expérience et la routine grâce auxquelles ils pourront accomplir leur tâche avec toujours plus d'aisance et de maîtrise. On constate du reste que le nombre des Caisses qui font appel à l'aide de l'Union va en diminuant chaque année.

On peut s'adresser à l'Union pour tous les renseignements nécessaires lors du bouclement des comptes. Et, comme précédemment, l'Union prête également directement son appui dans les cas spéciaux.

Indication spéciale au bilan des prêts à terme avec hypothèque.

Nous rappelons encore que MM. les Caissiers doivent porter en deux chapitres distincts sur l'extrait II « débiteurs » tout d'abord les **prêts hypothécaires** (hypothèques simples, hypothèque avec garantie complémentaire) et ensuite les **autres prêts à terme** (cautionnement, nantissement etc.) ou ce qui vaut mieux encore faire deux extraits séparés pour chaque catégorie (modèle précis de comptabilité page 90)

Cette distinction n'est pas nécessaire pour les comptes courants.

Indication au bilan du nombre des comptes ouverts.

MM. les caissiers sont également priés de bien vouloir remplir sur le bilan également les rubriques « Nombre de comptes », par l'indication précise, pour les chapitres II, III et IV du nombre des comptes ouverts à la fin de l'année.

Contrôle des intérêts courus.

Comme il arrive fréquemment que des erreurs doivent être constatées dans le calcul des intérêts partiels — ce qui fausse parfois de notable façon le résultat de l'exercice — nous invitons particulièrement MM. les caissiers à effectuer une mise en compte et un calcul très précis des intérêts impayés et des intérêts courus. Il est indiqué d'effectuer toujours une comparaison avec l'extrait de l'année précédente.

MM. les caissiers doivent également noter très brièvement la date de l'échéance des intérêts, en marge de la dernière colonne des intérêts sur les extraits I créanciers et II débiteurs (modèle précis de comptabilité page 89, col. 8).

Déclarations concernant le droit de timbre fédéral et l'impôt sur les coupons.

Les Caisses ont déjà reçu directement de l'Union les formulaires nécessaires pour ces déclarations avec une instruction spéciale. Les déclarations doivent être adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison à Berne aura lieu en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union.

Publications des comptes et bilan.

Nous recommandons l'impression des comptes et bilan et la remise aux sociétaires lors de la convocation à l'assemblée générale. L'Union tient des modèles à disposition et donne tous les conseils désirables à cette occasion. Le bilan imprimé ou multigraphié peut être utilisé avantageusement pour la convocation des membres à l'assemblée générale et il peut être remis aussi à des déposants ou à des personnes susceptibles de s'intéresser à la société. C'est un excellent moyen de propagande.

Les Caisses peuvent également se procurer à l'Union des petits tracts de propagande.